

Arrêté du 29 avril 2002 modifiant l'arrêté du 26 mars 2002 fixant les conditions d'accès au concours national de praticien des établissements publics de santé pour certaines spécialités hospitalières

29/04/2002

Cet arrêté a été abrogé par l'arrêté du 2 avril 2003.